



**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC
AVIS PUBLIC**

**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE (art. 126 L.A.U.)
MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2018-621**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 2 décembre 2024, le conseil a adopté ;
 - Le projet de règlement numéro 2024-783, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-621 de manière à prévoir un cadre normatif pour les pavillons communautaires applicables aux zones récréatives « zone REC »
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 janvier 2025, à compter de 19 h, à la salle communautaire Gaston Vallée, 72, boulevard de la Montagne à Chambord. Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer ;
3. Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité à www.chambord.ca
4. Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À CHAMBORD, CE TROISIÈME JOUR DE DÉCEMBRE DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE

La directrice générale et greffière-trésorière

Julie Caron

JC/pt

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Caron, directrice générale-greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le conseil le troisième jour de décembre deux-mille-vingt-quatre.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce troisième jour du mois de décembre 2024.

La directrice générale et greffière-trésorière

Julie Caron

JC/pt